



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

Maîtrise universitaire ès Lettres (MA)

Plan d'études détaillé en

CINÉMA

Disciplines secondaire et principale [SP]

Version du 6 décembre 2006

La section d'histoire et esthétique du cinéma offre trois cursus différents en études cinématographiques pour la Maîtrise universitaire ès Lettres :

- I. Cinéma avec spécialisation : théories et pratiques du cinéma¹, 120 C ECTS, dès le 1er octobre 2006.
- II. Cinéma, discipline principale (Maîtrise universitaire [MA] à 90 C ECTS, dont au minimum 60 C en Cinéma), dès octobre 2007.
- III. Cinéma, discipline secondaire (Maîtrise universitaire [MA] à 90 C ECTS, dont 30 C en Cinéma), dès octobre 2007.

I. Cinéma avec spécialisation : théories et pratiques du cinéma, 120 C ECTS

La Maîtrise universitaire ès Lettres en *cinéma avec spécialisation : théories et pratiques du cinéma* forme des historiens et théoriciens du cinéma avec une qualification spécifique en différentes pratiques du champ cinématographique. Cet enseignement initie l'étudiant à la recherche et lui donne les moyens d'utiliser son savoir dans une visée scientifique (approfondissement en Maîtrise et Doctorat) ou dans une application liée au champ du cinéma, aux pratiques de l'audiovisuel, à la diffusion culturelle, à la collaboration avec les ingénieurs, archivistes, responsables de festivals, etc. Grâce à un programme qui propose des options à choix, la formation peut soit mettre un net accent sur la recherche en histoire et théorie du cinéma soit impliquer l'étudiant dans nombres de pratiques du champ cinématographique.

L'étudiant se concentre entièrement sur l'étude du cinéma. Il reçoit une formation fondamentale en Epistémologie : Dispositifs/technologie/intermédialité, en Histoire et Société et en Esthétique et langage. Il choisit un certain nombre d'enseignements à options proposés par le Réseau et par l'Université de Lausanne (UNIL) : Archive, Technologie, Réalisation, Economie, Ecriture du scénario, Critique cinématographique, Applications des « dispositifs de vision », (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne [EPFL], Faculté d'Environnement Naturel, Architectural et Construit [ENAC]), et peut intégrer à son programme des Stages professionnels. Il effectue par ailleurs 15 crédits dans le programme de master en cinéma de l'Université de Zurich (Seminar für Filmwissenschaft). Il renforce l'étude dans ses centres d'intérêts en choisissant des enseignements théoriques complémentaires à l'UNIL. Tous les travaux sont rendus en français.

¹ organisé en collaboration avec les partenaires du « Réseau Cinéma CH ».

Accès au plan d'études Cinéma avec spécialisation : théories et pratiques du cinéma de la Maîtrise universitaire ès Lettres de l'UNIL

Les étudiants qui ont un diplôme avec un cursus complet de cinéma en Baccalauréat universitaire (BA) ou licence d'une université suisse ou étrangère ou d'un titre équivalent comprenant au moins 60 crédits de cinéma sont admis en *Cinéma avec spécialisation : théories et pratiques du cinéma*.

Ceux qui ont suivi un cursus incomplet ou inexistant de cinéma en BA ou licence d'une université suisse ou étrangère ou d'un titre équivalent comprenant moins de 60 crédits en cinéma sont admis sur dossier. On leur conseillera de suivre un programme supplémentaire dit de rattrapage et non crédité d'une valeur de 30 crédits au maximum à effectuer, selon les cas, en première ou deuxième année du MA.

Date d'ouverture : 1er octobre 2006.

Titre délivré : Maîtrise universitaire ès Lettres en cinéma avec spécialisation : théories et pratiques du cinéma, organisé en collaboration avec les partenaires du « Réseau Cinéma CH ».

Parcours

L'étudiant suit :

- les modules de la « discipline principale » (MA/19-SP 01 à MA/19-SP 04) ;
- les « modules offerts » MA/19-OF 03 et MA/19-OF 04 ;
- le programme d'Approches Pluridisciplinaires, Spécialisation, Professionnalisation (APSP), avec spécialisation : théories et pratiques du cinéma (MA/19-APSP 01 à MA/19-APSP 08) ;

L'étudiant écrit son mémoire de Maîtrise en cinéma.

II. Cinéma, discipline principale (MA 90 C ECTS)

Le plan d'études de la Maîtrise universitaire ès Lettres en cinéma (discipline principale) forme des historiens et théoriciens du cinéma. A la différence de l'offre proposée aux étudiants qui préparent la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation « Réseau Cinéma CH » (120 C ECTS), ce plan d'études centre les enseignements sur les aspects historiques et théoriques. L'étudiant suit une formation fondamentale en Epistémologie : Dispositifs/technologie/intermédialité, en Histoire et Société, en Esthétique et langage (modules MA/19-SP 01, MA/19-SP 02, MA/19-SP 05). S'il choisit par ailleurs des options dans le programme proposé par la faculté des Lettres, il peut approfondir ses études en cinéma en choisissant un module offrant des enseignements en histoire du cinéma, du scénario et de la critique cinématographique (module MA/19-OF 01) ou approfondir ses connaissances fondamentales en Histoire, esthétique, théorie ou épistémologie (module MA/19-OF 02). Il écrit son mémoire de Maîtrise en cinéma.

Un autre APSP (30 C ECTS), articulé aux études cinématographiques, est proposé par le programme interdisciplinaire en Sciences historiques de la culture (IRIS 4) proposé en collaboration par les sections d'histoire et esthétique du cinéma, de littérature française, d'histoire et d'histoire de l'art. Il diffère du programme « Théories et pratiques du cinéma ».

III. Cinéma, discipline secondaire (MA 90 C ECTS)

Les étudiants peuvent choisir le cinéma en discipline secondaire. Ils suivent alors le programme fondamental en Epistémologie : Dispositifs/technologie/intermédialité, en Histoire et Société, en Esthétique et langage (modules MA/19-SP 01, MA/19-SP 02, MA/19-SP 05).

Remarque générale concernant les exigences pour la validation : La notion de « travail » peut prendre plusieurs formes en fonction du type d'enseignement et de l'objet étudié. Ce « travail » peut être pensé par l'enseignant comme diverses interventions combinant oral et écrit. Si la mention oral ou écrit est explicitée dans le plan d'études, cela signifie que le travail en question comporte au moins un oral ou un écrit, selon la spécification.

Note : Tous les crédits indiqués dans ce document sont des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres et de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

Les Maîtrises universitaires ès Lettres (90 crédits) et ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se composent toutes deux d'une discipline principale (60 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2^e partie), soit d'un programme à options (30 crédits). La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation compte en plus un programme de spécialisation d'un volume de 30 crédits.

Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir 3 semestres (minimum) et jusqu'à 5 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 6 semestres (minimum) et jusqu'à 8 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 8 semestres (minimum) à 10 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Organisation des études de la Maîtrise universitaire

Le schéma théorique des études de Maîtrise universitaire prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2^e partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation d'un programme de spécialisation, le cas échéant.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou de son programme à options, ont été réussis.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
 - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
 - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou du programme à options ont été réussis.
 - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
 - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Disciplines principale et secondaire MA (année 1, 30 C ECTS)

Épreuve						1 écrit
19MA11	Écrit	6H	Epistémologie	Au choix de l'étudiant	coeff. 1	année 1
			Histoire et Société			
			Esthétique et langage			

Remarque générale

Chaque module comporte des enseignements classés sous différentes rubriques : ainsi sont proposés de manière systématique (annuelle ou bisannuelle) des entrées comme : cinéma suisse ; photographie... Ces entrées sont spécifiées dans les titres de cours annuels ainsi que dans le programme « Réseau » publié chaque année.

MA/19-SP 01				10 C
Epistémologie : dispositifs/technologie/intermédialité				année 1
C/S	Epistémologie	2h, 2 semestres	1 présentation orale ou 1 travail écrit	
S	Méthodologie	2h, 1 semestre	1 PV de séance (ou équivalent)	
1 épreuve écrite [19MA11] ou Aucune épreuve – validation interne				nb d'attestations : 2

MA/19-SP 02				10 C
Histoire et Société				année 1
C/S	Histoire et Société	2h, 2 semestres	1 présentation orale ou 1 travail écrit	
S	Historiographie	2h, 1 semestre	1 PV de séance (ou équivalent)	
1 épreuve écrite [19MA11] ou Aucune épreuve – validation interne				nb d'attestations : 2

Modules à choix

Les étudiants qui souhaitent suivre la formation de la Maîtrise universitaire ès Lettres en cinéma (discipline principale) avec spécialisation en « Théorie et pratiques du cinéma », 120 C ECTS (Réseau Cinéma CH) choisissent obligatoirement les modules « orientation 1 ». Ces étudiants sont en plus tenus de suivre les modules à options réseau CH (cf. Programme à options de la Maîtrise universitaire ès Lettres, B. Modules offerts aux étudiants du réseau Cinéma CH).

Les étudiants qui souhaitent suivre la formation de la Maîtrise universitaire ès Lettres en cinéma (MA 90 C ECTS), discipline principale ou secondaire, choisissent de préférence le module « orientation 2 ».

MA/19-SP 03	Module orientation 1			5 C
Esthétique et langage				année 1
C/S	Esthétique et langage	2h, 2 semestres	1 présentation orale ou 1 travail écrit	
S	Méthodologie	2h, 1 semestre		
1 épreuve écrite [19MA11] ou Aucune épreuve – validation interne				nb d'attestations : 1

MA/19-SP 04	Module orientation 1			5 C
Histoire et théorie du scénario et Histoire et théorie de la critique cinématographique				année 1
C/S	Histoire et théorie du scénario	2h, 1 semestre	1 présentation orale	
C/S	Histoire et théorie de la critique cinématographique	2h, 1 semestre		
Aucune épreuve – validation interne				nb d'attestations : 1

MA/19-SP 05	Module orientation 2			10 C
Esthétique et langage				année 1
C/S	Esthétique et langage	2h, 2 semestres	1 présentation orale ou 1 travail écrit	
S	Méthodologie	2h, 1 semestre	1 PV de séance (ou équivalent)	
1 épreuve écrite [19MA11] ou Aucune épreuve – validation interne				nb d'attestations : 2

Discipline principale MA (année 2, 30 C ECTS)

Épreuve			1 défense de mémoire	
19MA41	Défense du mémoire	Mémoire de maîtrise	coeff. 1	année 2

MA/19-PR 01				30 C
Mémoire de maîtrise				année 2
Sujet choisi d'entente avec un enseignant				
1 défense de mémoire [19MA41]				nb d'attestations : 0